



EN BREF...

LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ISÈRE EN 2015

L'ESSENTIEL

Contexte

- 1 253 614 habitants en Isère dont 63% en âge de travailler.
- 9 132 accords de RQTH¹
- 6 045 accords d'AAH²

Emploi privé (2012*)

- 100 632 établissements privés, dont 1 749 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 6 179 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 3,4%

Emploi public (2013*)

- 18 045 établissements publics dont 228 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 2 489 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 5,2%

L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 552 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes
- 40 organismes de formation référencés

Accompagnement et accès à l'emploi

- 8 366 demandeurs d'emploi TH
- 680 jeunes suivis par les Missions Locales
- 1 881 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 2 150 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 707 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année
- 484 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH

Le contexte socio-économique

Situé à l'est de la région, l'Isère est le deuxième département le plus peuplé de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, avec plus de 1 200 000 habitants, le département compte près de 16% de la population régionale.

L'Isère présente un indice de vieillissement de 86 contre 99 pour la région. La part des jeunes de moins de 20 ans est ainsi plus importante dans le département que celle des plus de 60 ans.

De même que pour la région, l'Isère présente une croissance démographique de +0,8% portée principalement par un solde naturel positif (+0,6% par an) et un solde migratoire de +0,1% par an.

L'économie Iséroise est portée par le secteur tertiaire qui représente 74% des établissements privés du département au 31 décembre 2014.

En 2015, le département se caractérise également par sa vitalité entrepreneuriale puisqu'il compte 10 092 créations d'entreprises sur son territoire (soit 16% de la région).

Enfin, le département de l'Isère présente un taux de chômage de 8,5% et se place ainsi sous la moyenne nationale (9,9%) et régionale (8,9%).

Ainsi, en 2015, l'Isère compte plus de 96 000 demandeurs d'emploi, dont plus de 8 300 en situation de handicap.

Source : Insee, Agefiph, Chiffres Clés 2015 - CCI



Indice de vieillissement : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

*Dernières données disponibles



L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics.



Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

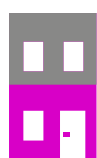


Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

L'emploi privé

Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

Comme dans l'ensemble de la région, la majorité de l'activité économique du département de l'Isère se joue dans des établissements de petite taille (inférieure à 20 salariés). Ainsi en 2012, parmi les 100 632 établissements privés que compte le département de l'Isère, seuls 1 749 sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



59%
tertiaire



30%
industrie



11%
construction

Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 6 179 travailleurs handicapés. Parmi eux :



56%
tertiaire



61%
hommes



42%
âgés de plus
de 50 ans



90%
ayant plus
d'un an
d'ancienneté

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet au département de l'Isère de présenter un taux d'emploi direct¹ de 3,4%.

Tout comme la moyenne régionale, dans le département de l'Isère, 31% des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct.

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes, portant ainsi le taux d'emploi total² à 3,7%.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 10% des établissements assujettis du département.

Sources : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = nombre de bénéficiaires / effectif total rémunéré

2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

L'emploi public

Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 18 045 établissements publics de l'Isère, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 228 répartis de la manière suivante :



76%
Fonction Publique
Territoriale



19%
Fonction Publique
Hospitalière



4%
Fonction Publique
d'État

Les travailleurs handicapés en emploi

Dans le département de l'Isère, 2 489 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux :



60%
Fonction Publique
Territoriale



63%
femmes



71%
âgés de
plus de 40 ans



72%
titulaires de
catégorie C

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique du département de présenter un taux d'emploi direct de 5,2%.

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 5,5% sur le département.

Les établissements n'employant aucun travailleur handicapé représentent 14% des établissements assujettis. De plus, 48% des établissements du département versent une contribution au Fiphfp.

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).



Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

L'orientation, la remise à niveau et la formation

Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersion en entreprise	611
Actions de remise à niveau	552

Immersion en entreprise : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier, et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

Remise à niveau : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire ¹	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique ²	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation

2 - Centres de rééducation professionnelle

Formation qualifiante : elle permet l'obtention d'une certification.

Apprentissage : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

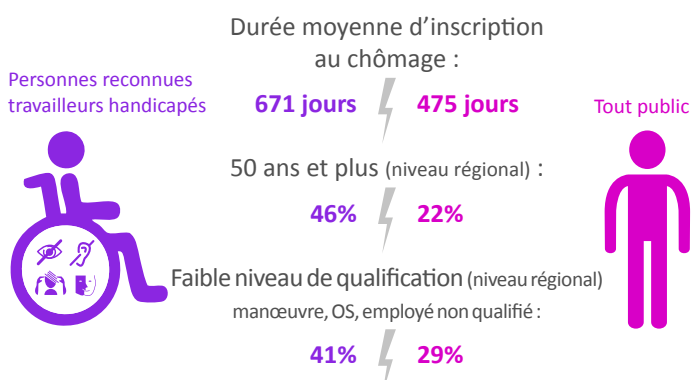
Depuis 2009, est mise en place une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation, symbolisée par le logo . Depuis le démarrage du dispositif, 40 établissements sont référencés et 65 référents  ont été formés dans le département de l'Isère.

Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

Accompagnement et accès à l'emploi

Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 8 366 dans le département de l'Isère en décembre 2015, soit 9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.

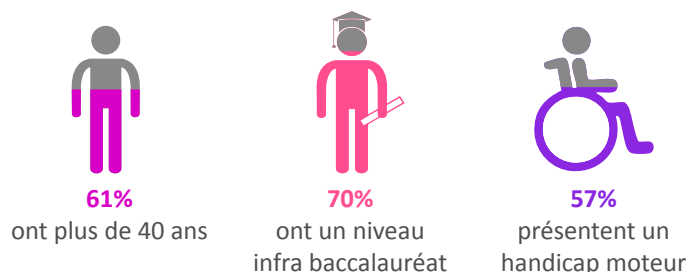


Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

Cap emploi

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans le département de l'Isère, 1 881 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, 11 185 services Cap emploi ont été mobilisés, 84% à destination des personnes et 16% à destination des employeurs.

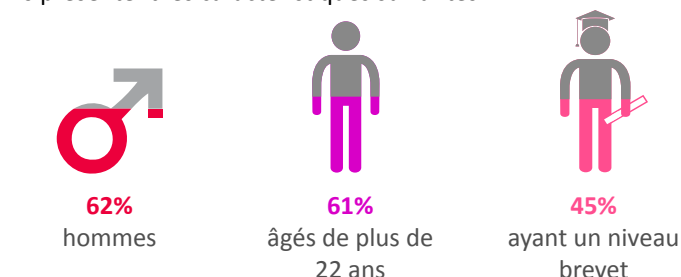
Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 1 666 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 60% sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

Missions locales

Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales du département de l'Isère, les 680 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé 5 656 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés, dont 212 dans le département de l'Isère.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

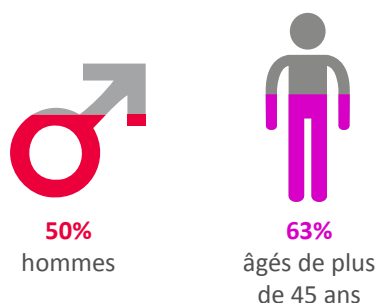


Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

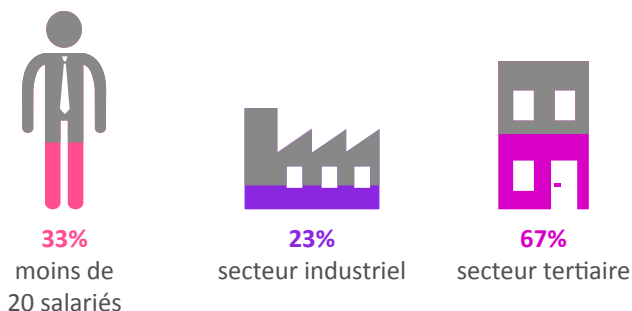
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 2 150 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle (actions individuelles et collectives) en 2015 dans le département de l'Isère. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 177 personnes, dont 94% au sein de la même entreprise.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a enregistré 707 nouveaux dossiers durant l'année 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 484 maintiens ont été réalisés par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 88 % pour le département de l'Isère. Parmi l'ensemble de ces maintiens, 86% ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 1 507 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans le département de l'Isère. Parmi eux, 67% ont un niveau infra Bac.

Sources : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015.

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

handiplace.org



Coordonnées :
Pôle observatoire
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org